



DEL n°- 2026/78

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

CANTON DE LA ROCHE SUR FORON

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CRUSEILLES



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier septembre, le Conseil municipal de la commune de CRUSEILLES, dûment convoqué le vingt-six août deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique dans la salle consulaire de la mairie de Cruseilles, sous la présidence de Madame Sylvie MERMILLOD, Maire.

Présents : 24

Mesdames Anne BARRAUD, Sonia BRIFFAZ, Nathalie BRUGUIERE, Chrystel BUFFARD, Mélanie CARRET, Mandy EMPIS, Justine JALINOUX, Sylvie MERMILLOD, Solange PAIREL, Valérie PERAY, Sylvie RAHON BISCHLER, Christel RAMPON, Stéphanie SALLAZ HINDLE, Jane VIGNARDET
Messieurs Claude ANTONIELLO, Alexis BAILLARD, Axel CARPENTIER, Guillaume DELOULE, Bernard DESBIOLLES, Jérôme JONFAL, Yohann PROST, Wilfrid PUJOL, Fabien THOMASSON, Olivier VERGUET

Procurations : 3

Madame Valérie BRAND donne procuration à Madame Valérie PERAY (arrivée à 20h25),
Madame Fanny CARITTE donne procuration à Madame Justine JALINOUX,
Monsieur Daniel FOURRIER donne procuration à Monsieur Claude ANTONIELLO,

Absents excusés : 2

Messieurs Eladio CHARVEYS et Franck PEDAT

Quorum : 15

Secrétaire de séance : Madame Anne BARRAUD



Nombre de conseillers en exercice :	29
Présents :	24
Représentés :	3
Absents :	2
<u>VOTE</u> : Votants :	27
Abstention :	1
Suffrages exprimés :	26
Pour :	26

OBJET : O.N.F. – COUPE DE BOIS 2027

Envoyé en préfecture le 03/09/2026

Reçu en préfecture le 03/09/2026

Publié le 03/09/2026

ID : 074-217400969-20260901-DEL2026_78-DE



Publié le : 03/09/2026 17:17 (Europe/Paris)

Collectivité : Cruseilles

https://www.cruseilles.fr/documents_administratifs/77171

Madame le Maire donne lecture aux membres du Conseil municipal de la demande de Monsieur le Directeur d'Agence de l'Office National des Forêts (ONF) de Haute-Savoie, relative aux coupes à asséoir en 2027 en forêt communale relevant du régime forestier.

Deux parcelles sont concernées par le programme d'actions de l'aménagement forestier de la Commune pour l'année 2027 : la parcelle n°19 et la n°20.

La coupe sanitaire envisagée sur la parcelle n°19 représente un volume insuffisant. En conséquence, la proposition de l'ONF est de supprimer cette action.

La parcelle n°20 est, quant à elle, concernée par une coupe de type irrégulière sur une surface de 5 hectares ; le volume de bois présumé réalisable est estimé à 247 m³. Le mode de commercialisation proposé pour cette coupe est celui du contrat de bois façonné ; mode qui pourra être revu en fonction du marché

Madame le Maire demande donc aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver l'état d'assiette pour la campagne 2027 annexé à la présente.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à la majorité avec 26 voix pour
et 1 abstention (Sylvie RAHON BISCHLER),**

- **APPROUVE** l'état d'assiette des coupes de l'année 2027 présenté ci-après ;
- **INFORME** Monsieur le Préfet de Région du motif de suppression de la coupe proposé par l'ONF conformément au tableau ci-après annexé ;
- **DEMANDE** à l'ONF de bien vouloir procéder en 2027 à la désignation de la coupe inscrite à l'état d'assiette et, pour ladite coupe, de procéder à la destination de son mode de commercialisation ;
- **VALIDE**, pour la coupe inscrite et commercialisée en bois façonné, que l'ONF pourra procéder à une mise en vente dans le cadre du dispositif de vente en lots groupés dites « ventes groupées », ce conformément aux articles L. 214-7, L. 214-8, D. 214-22 et D. 214-23 du Code forestier ;
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente, notamment pour signer toute pièce relative à la vente des coupes de produits désignés par l'ONF ;
- **S'ENGAGE**, le cas échéant, à voter les crédits nécessaires à l'exploitation de la coupe concernée.

Pour copie conforme.

**La secrétaire de séance,
Anne BARRAUD**



**Le Maire,
Sylvie MERMILLOD**



Télétransmise en Sous-Préfecture le : - 3 SEP. 2026

Mise en ligne sur le site internet le : - 3 SEP. 2026



Agence territoriale Savoie - Haute Savoie

COMMUNE DE CRUSEILLES
Mme ou M. le Maire
Mairie 35, place de la Mairie
74350 CRUSEILLES

Proposition d'Etat d'Assiette pour la campagne 2027

Forêt de : CRUSEILLES

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire (4)	Mode de commercialisation				
								Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesurée)	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance
19	AS	40	1,5	2027	Supp.	volume insuffisant				☒		
20	IRR	247	5	2027	2027	ONF-CF - Raison sylvicole- Niveau du capital forestier						

(1) Type de coupe : AMEL Amélioration, EM Emprise, IRR irrégulière, AS sanitaire, RA rase, SF taillis sous futaie, TS taillis simple, RGN régénération
(2) non fixée = coupe prévue à l'aménagement sans année fixée
(3) Proposition de l'ONF : SUPP. proposition de suppression ; voir le technicien ONF pour précisions sur les motifs de report ou suppression
(4) A indiquer si différente de celle de l'ONF et à justifier dans la délibération. Si volonté de supprimer le passage en coupe, mettre "suppression"

